

# 1.3

## Autres décisions

---

---

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

#### Résolution CA-2021-0003

Le 10 décembre 2021

#### DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT EN CAS D'EMPÊCHEMENT OU D'ABSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Considérant la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier*, 2<sup>e</sup> sess, 42<sup>e</sup> leg, Québec, 2021, tel que sanctionnée le 8 décembre 2021 (« Loi 3 ») instituant un conseil d'administration (« Conseil ») au sein de l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »);

Considérant l'article 22 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ c. E-6.1, tel que modifié par l'article 85 de la Loi 3, qui prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le Conseil peut désigner un membre du personnel de l'Autorité pour en exercer les fonctions;

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de pourvoir formellement à la désignation d'un remplaçant du président-directeur général de l'Autorité en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

Considérant la décision 2013-PDG-0136, du 24 juillet 2013, désignant monsieur Patrick Déry, surintendant de l'encadrement de la solvabilité à titre de remplaçant du président-directeur général de l'Autorité;

Considérant la volonté du Conseil de maintenir cette désignation;

Il est résolu unanimement de désigner monsieur Patrick Déry, surintendant de l'encadrement de la solvabilité pour agir en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général de l'Autorité.

Robert Panet-Raymond, président

Marie-Agnès Thellier, secrétaire

Louis Morisset, président-directeur général

Jacqueline Codsì, membre

Mario Cusson, membre

Nicole Gadbois-Lavigne, membre

Réal Labelle, membre

Guy Langlois, membre